



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question écrite n° 9550

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la justice en Essonne. Aujourd'hui, alors que l'effectif budgétaire du parquet d'Evry est de 19, il y a en fait 16 magistrats. Ainsi, cela correspond à un magistrat pour 57 000 habitants, alors qu'à titre de comparaison le ratio est de un pour 45 000 à Créteil et un pour 37 000 à Marseille. Plus grave encore, ces effectifs étaient au nombre de 20 en juin 1993 et devraient être de 25 en comparaison du chiffre des populations des autres départements de l'Ile-de-France. De plus, en raison de mutations ou de départs non compensés, les effectifs sont renouvelés aux trois quarts tous les deux ans. L'addition de ces deux faits empêche la mise en place et le maintien d'une politique pénale cohérente et lisible et les conséquences concrètes sont éloquentes. Pour ne prendre qu'un seul exemple, les deux magistrats du parquet en charge de la jeunesse ont connu une hausse de 17,5 % de dossiers par rapport à l'année dernière. C'est pourquoi il souhaite savoir si elle a l'intention d'augmenter le nombre des effectifs du parquet d'Evry afin de pouvoir remplir les objectifs de service public de la justice.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions, et notamment de celles du ressort de la cour d'appel de Paris, constitue une des priorités de son action. L'effectif budgétaire de magistrats du tribunal de grande instance d'Evry est de 65 emplois. Trois emplois sont actuellement vacants, un de procureur adjoint, un de vice-président et un de juge de l'application des peines, à 50 %. La possibilité de pourvoir ces postes est actuellement à l'étude dans le cadre du prochain mouvement de juin. Par ailleurs, en raison de l'accroissement du contentieux de l'évolution prévisible de la population, le garde des sceaux a décidé de créer un emploi de juge du siège non spécialisé dans le cadre des moyens nouveaux alloués au titre de la loi de finances pour 1998.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9550

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 525

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3637